SYNTHÈSE

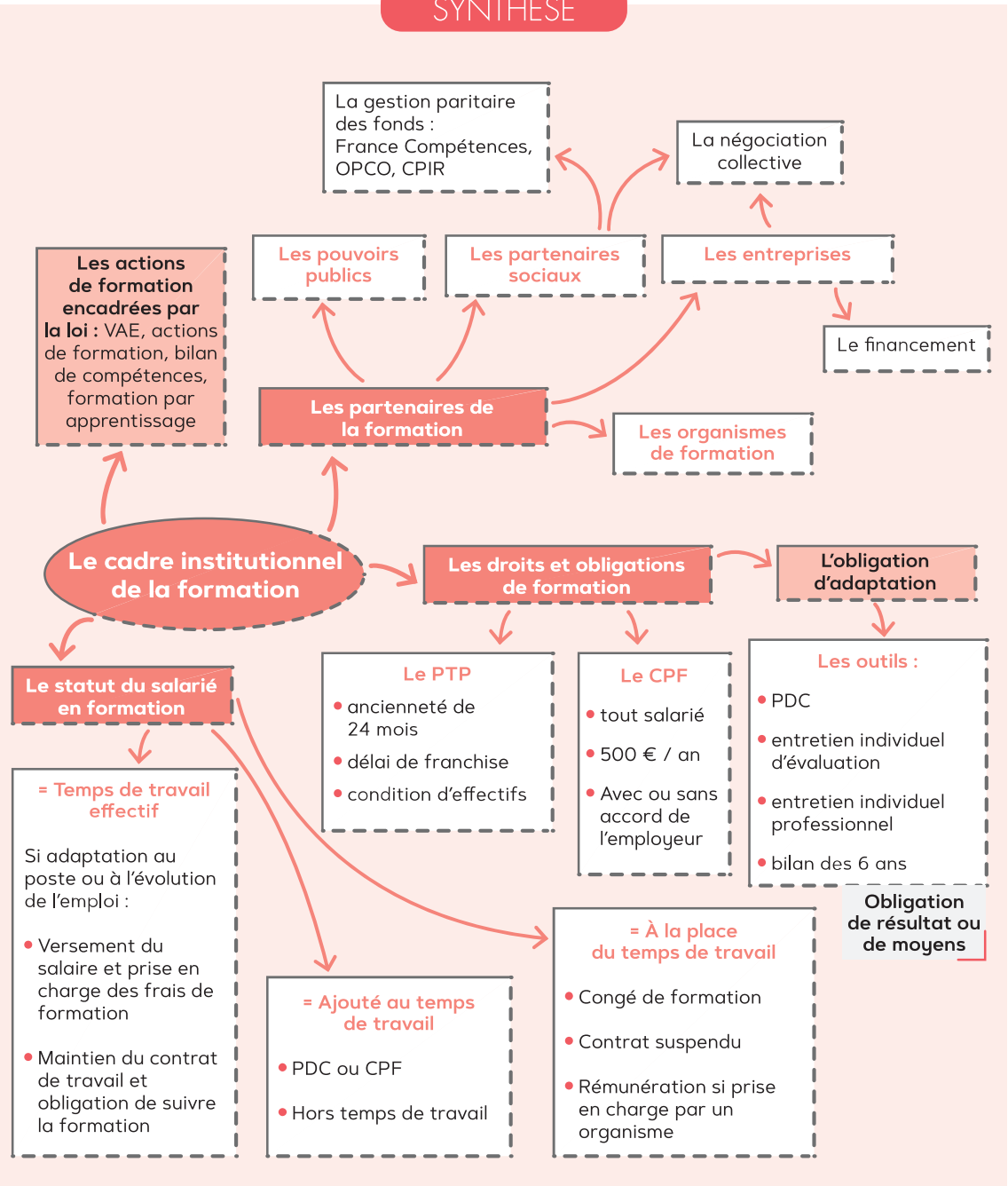
La gestion paritaire des fonds : France Compétences, OPCO, CPIR
La négociation collective
Les actions de formation encadrées par la loi : VAE, actions de formation, bilan de compétences, formation par apprentissage
Les pouvoirs publics
Les partenaires sociaux
Les entreprises
Le financement
Les partenaires de la formation
Les organismes de formation
Le cadre institutionnel de la formation
Les droits et obligations de formation
L'obligation d'adaptation
Le statut du salarié en formation
Le PTP
• ancienneté de 24 mois
• délai de franchise
• condition d'effectifs
Le CPF
• tout salarié
• 500 € / an
• Avec ou sans accord de l'employeur
Les outils :
• PDC
• entretien individuel d'évaluation
• entretien individuel professionnel
• bilan des 6 ans
Obligation de résultat ou de moyens
= Temps de travail effectif
Si adaptation au poste ou à l'évolution de l'emploi :
• Versement du salaire et prise en charge des frais de formation
• Maintien du contrat de travail et obligation de suivre la formation
= Ajouté au temps de travail
• PDC ou CPF
• Hors temps de travail
= À la place du temps de travail
• Congé de formation
• Contrat suspendu
• Rémunération si prise en charge par un organisme